

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019 A 18H30

Présents : M. Alain PANSERI, Maire

Mmes Marie-Claire CLOSCAVET, Zohra LAAOUCH et Mrs. Philippe LINK, Yves DAUDEY, Adjoint
Mmes Christelle VIDEIRA, Marie-Louise RENAUX et Mrs Xavier DETHE, Jacques BAILLY, Denis BARIOD.

Absents excusés : M. Arnaud Perrin donne pouvoir à M. Alain PANSERI, Mme MOREL BAILLY donne pouvoir à M. Jacky BAILLY, Mme Laurence DESCOTES.

Absents : Mme Christine VERCELLI

Un scrutin a eu lieu Mme Christelle VIDEIRA a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.
Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h40.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 11 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 11 avril 2019 moins 1 abstention.

I. FINANCES COMMUNALES

- Point financier

M. le Maire informe que la Commune dispose de la somme 342 316,61€ sur le compte au Trésor.

II. AFFAIRES GENERALES

1. DIA

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain pour les ventes suivantes :

- Vente d'un terrain, le long du parking derrière ALDI, pour un montant de 62 000 € par Les Consorts JANIER DUBRY
- Vente d'un bâtiment, même secteur, pour un montant de 235 000 € par M. MOREL
- Vente d'une maison rue du village neuf pour un montant de 170 000 € par M. JAVOUREZ

2. ASA La Pérouse

L'ASA, une association de propriétaires forestiers, a un projet de création d'un chemin forestier pour faciliter l'accès au bois. Trois parcelles de la commune seraient impactées pour la création. Il y aura 650 m. Le coût est de 250 € l'hectare soit 3000 € environ.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

3. Subventions aux associations

Christelle VIDEIRA présente le tableau fait

NOM ASSOCIATION	SUBVENTION ALLOUEE 2018
Jeunes Sapeurs-Pompiers du Pays des Lacs	580 €
ADMR	505 €
AMICALE DONNEURS DE SANG	325 €
Amicale du personnel	2 100 €
AMIS DE L'ORGUE du Pays des Lacs	2 850 €
FESTIVAL DE MUSIQUE	1 000 €
UNION MUSICALE CLAIRVALIENNE	4 450 €
CHORALE CLAIRPONTOISE	1 070 €
Association Economique des Lacs	1 000 €
ABEL	140 €
ENERGIE ET BIEN-ETRE	545 €
HEMISPHERE	1 115 €
LE SOUVENIR Français	330 €
JUDO	1 390 €
O'XYRACE (Swin & Run)	500 €
CJE DANSES	635 €
TENNIS	1 170 €
BASKET	1 245 €

AMICAL PETANQUE	610 €
STAR DANCE	795 €
JURA LACS FOOTBALL	1 675 €
GYM V CLAIRVAUX	880 €
SA DANCE	1 100 €
Club Omnisport Clairvalien	2 125 €
Parents d'élèves	955 €
COLLEGE DES LACS (voyages)	1 320 €
Association sportive du collège	1 370 €
Foyer socio-éducatif du collège des lacs	495 €
TOTAL	32 275 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

4. Tirage au sort des jurés d'assises entre 23 et 70 ans

Mme BAILLY Agnès 1 rue de l'égalité

Mme DEPAILLER Lesly 4 chemin du Langard

M.BUATOIS Thierry rue de Vallière

5. Tarifs des marchés

Les tarifs du marché n'ont pas augmenté depuis 2016. Des nouveaux tarifs et un nouveau fonctionnement est proposé pour faciliter le travail du placier.

Abonnement annuel : 0,80€ / mètre linéaire

Formule sans obligation de présence / absence pour l'ensemble de la période d'avril à fin octobre. Paiement en une seule fois en début de période.

Abonnement Saisonniers/Artisans (estival) : 2€ / mètre linéaire

Formule sans obligation de présence / absence pour la période du 1^{er} juillet au 31 août.

Paiement en une seule fois en début de période.

Paiement par jour de présence : 1€ / mètre linéaire d'avril à fin juin et septembre - octobre

3€ / mètre linéaire pour juillet et aout

Adopté à l'unanimité

6. Attribution du marché pour étude pré opérationnelle requalification Grande rue

M le Maire présente aux conseillers l'analyse des offres du marché portant sur l'étude urbaine pré-opérationnelle pour la requalification de la Grande Rue.

Critère technique	Candidat n°1 : BEREST	Candidat n°2 : Atelier Cité Architecture
Critère n°1 (/100)	81,50	66,25
Total (/10)	8,15	6,63
Note totale attribuée pour le critère 1 - Pondération à 60%	4,89	3,98

Critère valeur financière	Candidat n°1 : BEREST	Candidat n°2 : Atelier Cité Architecture
<i>Prix (HT)</i>	96 551,00 €	102 687,50 €
Prix (TTC)	115 861,20 €	123 225,00 €
Note (/10)	10	9,40
Note totale attribuée pour le critère n°2 - Pondération à 40%	4	3,76

Note totale	Candidat n°1 : BEREST	Candidat n°2 : Atelier Cité Architecture
Total	8,89	7,74

VU les offres reçues,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

RETIENT le groupement suivant :

BEREST : Mandataire
8A, rue Jacquard
25000 BESANON
Tél : 03 81 82 02 57
Fax : 03 81 82 10 97
Email : berest.25@berest.fr
SIRET : 820 961 019 00024

PARENTHESE SARL : Co-traitant
71, rue du Prunier
68000 COLMAR
Tél : 03 89 20 30 16
Fax : 03 89 23 65 08
sebastien.simler@parenthese-paysage.fr
SIRET : 817 446 446 00012

ABCD : Sous-Traitant
Pour un montant fixé à 115 861.20 € TTC.

Adopté à 10 pour 0 contre 2 abstentions

III. QUESTIONS DIVERSES

1. Point sur la fusion des 4 communautés de communes

Monsieur le Maire aimerait faire un point sur la fusion des 4 Communautés de Communes, soit Clairvaux-les-Lacs, Moirans en Montagne, Orgelet et Arinthod.

La fusion est possible, elle est étudiée par un bureau d'études.

Un COPIL est mis en place, il est composé de 3 personnes par communauté de communes. Un atelier a été fait à Orgelet et un à Clairvaux.

Un résumé de ce qu'il y a déjà été fait et une présentation du projet aura lieu le jeudi 23 mai 2019 à 19h à Moirans en Montagne.

Un Eductour a été fait samedi dernier, le 11 mai, 80 personnes environ y ont participé.

Le départ était à Bellecin en bus puis Clairvaux-les-Lacs avec une visite guidée de l'expo archéologique par Juliette, puis Uxelles, Les Crozets. Visite d'un atelier partagé, puis Moirans pour finir à Arinthod. Cela a permis un échange entre élus, et une vision sur ce qu'il se fait dans les communes voisines.

Une position devra être prise en conseil municipal avant le 30 septembre 2019 avec un pour ou un contre la fusion par commune.

Mme Zohra LAAOUCH émet son point de vue sur la fusion et pense que c'est prématuré, il n'y a pas eu assez de communication aux administrés et insiste sur le fait qu'il faut expliquer sur ce que font les élus.

M. Denis BARIOD précise que toutes les autres communautés de communes autour de nous dans le Jura se sont regroupés. Il faudra que l'on soit aussi gros que les plus petites autour de nous (10 000 – 12 000 habitants) pour que l'on puisse fonctionner et que l'on soit entendu.

M. Alain PANSERI pense que les communes continueront à vivre comme elles le font actuellement même avec la fusion. En se regroupant et en gardant ce tissu rural, nous y gagnerons plus que si nous nous faisons happer par ECLA par exemple.

2. M. Philippe LINK signale que la fréquentation de l'exposition archéologique a augmenté entre 2017 et 2018.

3. Point sur les prises de compétences communauté de communes (eau ? assainissement ?)

Une délibération devra être prise sur les compétences à prendre par la communauté de communes notamment l'eau et l'assainissement lors du prochain conseil municipal. Ce sera 2 décisions différentes.

Une étude a déjà été faite.

L'assainissement a été pris par Arinthod et Orgelet.

Aucune communauté de communes possède la compétence eau.

Nous ne sommes pas obligés de prendre les 2 compétences.

Si nous ne nous manifestons pas, c'est un accord d'office.

4. M. Le Maire informe que nous avons reçu beaucoup de demandes de subventions de diverses associations : aveugle et mal voyant, prévention routière, la banque alimentaire, festi valzin.

5. Lecture faite par M. Le Maire : Mail arrivé du Jardin du partage solidarité : remerciement

6. Lecture du courrier de Mme RICHARD Julie enseignante, un travail a été fait sur des idées écocitoyennes avec les élèves de CM.

Propositions : pas de coupe d'arbres, plus de poubelles, 100 % piétons le dimanche dans le centre de Clairvaux, embaucher un cuisinier pour ne pas faire venir les repas de Lons-le-Saunier, réserve de pluie pour l'arrosage des fleurs...

M. le Maire avec une élue ira dans la classe le 3 juin à 10h30 pour en discuter.

7. Remplacement de Jérôme : reçu 8 CV, 3 intéressants dont un dans le finistère. Les 2 autres viennent vendredi 17 mai en entretien.
Suite au départ de Jérôme, M. Le maire propose une prime pour son départ comme pour Alexandre et Gilles : 9 pour 2 contre
8. Un spectacle SLAM le 24 mai à 20h organisé par l'école de Clairvaux à la salle des fêtes par les élèves de CM.
9. Prochaines dates de conseil : Jeudi 6 juin, jeudi 4 juillet, jeudi 29 août, jeudi 26 septembre, jeudi 24 octobre, jeudi 21 novembre et le jeudi 19 décembre.
10. Eclairage public passage en phase été à partir du 31 mai 2019 jusqu'au 15 septembre.
11. M. Denis BARIOD donne l'information d'un clairvalien : vitesse trop excessive à l'entrée du village côté La Frasnée.
12. Un courrier du président de la pêche a été donné en copie en mairie informant un possible dépôt de produits sur un champ surplombant le lac. L'exploitant a déposé plainte en gendarmerie. Monsieur le Maire suit l'affaire.

Fin du conseil à 21h